

ILS ONT LU LA REVUE FLORILÈGE 195

(Rappel : merci de respecter deux ou trois lignes en essayant de parler des autres)

5 auteurs seulement ont lu Florilège jusqu'au bout !

Toujours splendide et rassurante car elle nous donne une part d'existence ! La revue est arrivée ce matin ! Je n'ai pas eu le temps de tout lire mais je veux dire merci à Gérard Mottet pour son très clair article « Aux sources du poème » dans la rubrique : « Poésie et Philosophie ». Des quatre fonctions du poème qu'il cite : la pérennisation, la catharsis, la résistance, la dernière est particulièrement satisfaisante pour celui qui s'essaie en poésie : celle de communication ou de ralliement à l'humain. Mais, si chaque poème vrai a sa genèse propre, il exige aussi du créateur un effort extrême de rigueur. Michel Santune, lui, après avoir rappelé que le propre de la poésie est bien de « capter, ne serait-ce qu'un instant, le souffle qui transcende le monde », dans « Pourquoi j'écris », demande aux poètes un autre effort : celui de défendre la langue française qui se dégrade à grande vitesse. Les poètes du XVIème siècle, eux, ont eu à cœur de le faire ! **Marie-Thérèse Bitaine de la Fuente** (Madrid)

Comme à chaque fois que je reçois la revue Florilège, je vais de découverte en découverte, chaque poète ayant sa manière d'appréhender l'univers et je lis les textes à haute voix pour mieux m'en pénétrer. Merci à tous poètes, bénévoles qui prennent du temps pour créer à chaque fois une revue originale. **Marie-José Pascal**

Le FLO 195 : encore un beau numéro qui donne toujours envie de lire de la poésie, et encore plus, d'en écrire ! Merci. Cordialement. **Soazig Kerdaffrec**

J'ai lu le numéro 195 de Florilège avec grand plaisir : c'est toujours aussi agréablement présenté et intéressant à lire. Les notices des recueils donnent un bon aperçu de la production poétique actuelle. J'ai particulièrement apprécié les poèmes de Lucile Blanchard, Gérard Mottet et Michel Santune. **Marc Rébena**

DROIT DE RÉPONSE

Dans votre revue 195 de juin 2024, Monsieur Bruno Salgues a fait une recension concernant notre revue 255. Dans son exposé, il évoque beaucoup de bonnes choses, ce dont nous le remercions. Cependant, une phrase que nous espérons maladroite attirer l'attention et posera probablement question à ceux qui vont la lire. Je vous la rapporte : " Dans ce numéro, Rémi Godet (membre du comité de rédaction) et Alain Cochard (trésorier de l'association) sont les deux auteurs mis en avant. « Un soupçon d'autopromotion a immédiatement éveillé mon esprit ». Pour clarifier :

- Alain Cochard n'a jamais été trésorier, il a été vice-président. Il a renoncé à ses fonctions cette année. Il est adhérent/abonné.

- Rémi Godet membre du comité de rédaction est également président depuis cette année. Je lui ai passé le relais, voici 23 ans que j'étais au service d'Art et Poésie de Touraine. D'autre part il n'y a pas d'autopromotion dans la revue, tous les abonnés/adhérents peuvent publier quel que soit leur engagement dans l'association. Je pense qu'il serait bien de faire un "Erratum" pour ôter toutes confusions. Nos deux poètes ont été trahis, surpris de la part d'une association amie. Nous sommes désolés de devoir vous signaler ce fait, que je crois tenir de la maladresse. Nous vous en remercions par avance, amicalement en poésie

Nicole LARTIGUE
Présidente honoraire

SEPT FLEURS POUR UN CHANT

Plus celles que l'on imagine
de Marilyse LEROUX

Dès le titre de son recueil, la poétesse nous en révèle l'essence profonde. L'écriture poétique dépeint ce que l'œil voit mais traduit aussi ce que génère le ressenti, images entre réalité et imaginaire. Ainsi, avant d'aller à la rencontre de fleurs parmi les plus connues, le lecteur découvre La Fleur Le Feu, à savoir les multiples formes florales que prend la lumière : « Corolle de lumière/nouvelle fleur/de la pensée ». Rien d'étonnant à ce qu'apparaisse alors le Coquelicot, fleur lumineuse s'il en est. « J'aimerais ponctuer ma vie/au rouge de la tienne... » lui avoue la poétesse, « ...ce rouge qui est ta force/et ton courage/redit la beauté du champ d'été ». Mais c'est à la Rose qu'elle déclare sa passion : « Autour d'elle tout se tait/c'est son amour qui parle/dans le secret de son corps ». Aux Pivoines, elle donne la parole : « Nous sommes là/on nous attend/graines ou nuages/dans le matin blanc ». Par l'évocation de la vie des Anémones, elle humanise la fleur : « Le cœur/emportera l'étoile/-fleur première ». Et puis, le lecteur est invité à découvrir les fleurs nées de la main d'un artiste, tels les Tournesols (sur la table de Van Gogh), fleurs s'exprimant elle-même : « Avec lui/nous entrons dans vos yeux/par une fenêtre plus forte /que la lumière » ou bien encore cette œuvre nommée Fleurs de pierre (Dans l'œil de Miró) : « Dénombrer/les entrailles/fissures et sillons/qui inscrivent la fleur/dans la pierre ». Enfin, d'autres fleurs naissent seulement du regard et des sensations de la poétesse, comme Fleurs de glace ou encore Fleur de soleil, une fleur qui se raconte : « On me nomme fleur/on me nomme soleil/j'habite l'espace/et son sein amoureux ». C'est au jardin, comme il se doit, que se finit la lecture. Et là encore, une belle et étonnante rencontre : « La fleur/corolle nourrie au vent/prête à crever l'ombre/sa blancheur un flux d'aube/et son désir et sa force ». Il est probable que le lecteur fera siennes ces quelques lignes : « Si elle s'ouvrait/au passage de mes mains/ma solitude aurait un nom ».

Contact : Marilyse LEROUX
6, allée des Genêts – Les Vallons 56250 SULNIAC

Kathleen HYDEN-DAVID
khydendavid@orange.fr

INFOS POUR NOS MEMBRES & ABONNÉS

Nous rappelons que les publications dans la revue Florilège sont gratuites depuis 1974 mais que les abonnés peuvent également commander de leur plein gré la revue. Notre association délivre depuis le 10 juin 2014 avec l'accord de l'Administration, un reçu pour don (Organisme d'intérêt général pour la culture) afin de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu. Chaque année, nos comptes (recettes et dépenses) sont vérifiés par Danièle Pernot. Notre association possède légalement le « brevet de marque » de « poètes sans frontières » sous le N° 164306205 (I.N.P.I.)